

## RECOMMANDATIONS.

34 malades.—17 maux d'yeux.—21 pères de familles.—47 mères de familles.—7 curés et leurs paroissiens.—13 jeunes gens exposés à perdre la foi.—6 personnes dont les parents n'entendent point parler.—14 infirmes.—7 vieillards.—19 personnes absente de leurs familles.—28 grâces particulières.—16 actions de grâces.—Mgr de Rimouski et son compagnon de voyage en route pour Rome.—Le diocèse de Rimouski et ses œuvres.—Mgr Bossé et sa préfecture apostolique.—Les œuvres du pèlerinage de Ste Anne de la Pointe-au-Père.—Les abonnés du *Messenger de Ste-Anne*.—Les personnes déjà recommandées et non encore exaucées.

## Règlement à suivre dans les pèlerinages organisés

*Premier exercice* :—1° La messe si c'est possible ; ou distribution de la sainte Communion, si c'est nécessaire de la distribuer tout de suite.

2° Action de grâces.

3° Vénération de la relique de sainte Anne.

Temps libre pendant environ une heure.

*Deuxième exercice* :—1° Instruction.

2° Bénédiction solennelle du saint Sacrement.

3° Prières à sainte Anne.

N. B.—Si deux pèlerinages organisés ont lieu le même jour, d'après convention entre les curés des pèlerins et celui de Sainte-Anne, la seconde paroisse fait son premier exercice (messe, communion et vénération de la relique) pendant le temps libre du premier pèlerinage.

Le second exercice est commun aux deux pèlerinages.

## AVIS

### AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Les pèlerins qui désirent venir au sanctuaire de Ste-Anne de la Pointe-au-Père seront heureux d'apprendre que désormais, suivant la nouvelle table officielle de l'horaire du chemin de fer Intercolonial, tous les trains portant les passagers arrêteront à la station de la Pointe-au-Père, soit pour y laisser les passagers ou les recevoir, pourvu que ces passagers avertissent le conducteur du train quand on voudra en descendre, ou qu'on fasse signal à la station quand on voudra y monter.